

## **La maternité des Diaconesses (Paris) n'utilise pas de Cytotec® lors des accouchements**

---

Paris - 19/10/17

Le laboratoire Pfizer vient d'annoncer que le Cytotec® (misoprostol), destiné au traitement de l'ulcère gastrique, sera retiré du marché français en 2018, en raison d'une utilisation détournée en obstétrique. En effet, ce médicament serait utilisé par des établissements de santé pour accélérer les contractions utérines dans le cadre d'accouchements.

La maternité des Diaconesses communique qu'elle n'utilise pas et n'a jamais utilisé le Cytotec® pour déclencher les accouchements.

En cas de déclenchement du travail, seuls l'ocytocine (hormone naturellement produite par le corps humain) ou le Propess (dinoprostone) sont utilisés.

Dans cette maternité, le Cytotec® (misoprostol) est utilisé uniquement dans la gestion médicale des fausses couches et les interruptions médicales de grossesses (IMG), conformément aux recommandations du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF).

Dr Thierry Harvey, chef de service du pôle maternité/fertilité